

Avis au ministre de l'emploi et de la Solidarité sociale

Consultation sur le projet de Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles



**Groupe de Recherche et de Formation
sur la Pauvreté au Québec**



Organisation d'aide
aux sans-emploi
ODAS
Montréal
À votre service depuis 1985



11 septembre 2017

628 \$, ça se ne coupe pas

Avant-Propos

Le présent texte est le résultat d'un travail de collaboration d'un collectif d'organismes et de citoyenNEs réuniEs autour du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) pour demander au gouvernement de reculer sur les pénalités à l'aide sociale et d'adopter des mesures universelles permettant à toutes personnes en situation de pauvreté de se sortir de la misère et de leur situation d'assisté. Nous portons des valeurs semblables dont l'autonomie et la dignité des personnes, l'affirmation des rapports égalitaires entre touTEs et la promotion d'une répartition équitable des richesses au sein de notre société.

L'autonomie passe par un revenu qui tient compte des besoins réels des personnes, un travail librement choisi - qu'il soit rémunéré ou pas - et l'accès à une formation qualifiante dans un domaine leur permettant de s'épanouir. Nous souhaitons un monde plus juste et égalitaire. Nous rejetons les rapports basés sur les préjugés et sur la discrimination. Nous reconnaissons la personne comme sujet de son développement et nous refusons les rapports de domination des élites sur les populations. La pauvreté est le résultat d'une répartition inéquitable des richesses. Partager nos richesses collectives, afin de reconnaître les contributions et implications des personnes en situation de pauvreté.

Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) contribue à l'avancement des connaissances concernant les causes de la pauvreté et ses conséquences pour les personnes qui la vivent afin de contribuer à l'élaboration de solutions.

L'organisation d'aide aux sans emploi de l'île de Montréal (ODAS) représente les intérêts des personnes sans emploi à la Sécurité du revenu de l'Ouest-de-l'île de Montréal.

Le Groupe Ressource du Plateau Mont-Royal (GRPMR) : nous entendons exercer et promouvoir nos droits économiques, politiques et culturels. Promouvoir la citoyenneté dans tous les secteurs de notre vie. Pratiquer l'éducation populaire et politique de façon permanente. Mettre de l'avant des solutions alternatives et collectives misant sur la coopération et la solidarité. Lutter contre les conditions précaires qui empêchent les gens d'être pleinement citoyens. Insister auprès des décideurs pour changer la situation actuelle du travail qui engendre l'exclusion et la précarité.

L'Association de Défense des Droits Sociaux Montréal-Métro (ADDS-MM) défend les droits collectifs des personnes sans emploi à l'aide sociale de l'île de Montréal.

Nos organisations ont réfléchi avec des personnes assistées sociales. Notre point de vue vient d'une connaissance pratique et non théorique de la réalité. 628\$ c'est rien pour vivre. Elles considèrent que cette loi se fonde sur des préjugés sociaux négatifs véhiculés par les médias et cette fois par le ministre lui-même.

628 \$, ça se ne coupe pas

Introduction

Le 10 novembre 2016, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 70, qui est alors devenu la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Cette loi crée notamment Objectif emploi, un programme dénoncé de toute part, parce qu'il réintroduit la notion d'obligation de participation aux mesures d'aide à l'emploi. Ce programme s'adresse à toutes les personnes qui seront, pour la première fois de leur vie, admissibles à l'aide sociale. Des sanctions financières sont prévues pour les personnes qui, pour une raison ou une autre, refuseront de participer à ce programme ou qui n'y participeront pas d'une façon jugée satisfaisante. Le 12 juillet dernier, le gouvernement du Québec a publié, en catimini, un projet de règlement pour mettre en œuvre le programme Objectif emploi. Par ailleurs, nous déplorons que ce projet de règlement ait été dévoilé durant les vacances estivales, pendant que les groupes sociaux étaient en vacances.

Notre collectif souhaite réitérer notre ferme opposition aux pénalités à l'aide sociale, que nous vous avons mentionné dans notre mémoire produit lors des consultations publiques sur le projet de loi 70.

Depuis qu'il a annoncé le projet de loi 70, on ne peut pas dire que le ministre François Blais a tenu compte de l'opinion des personnes et des organisations. Il a d'abord ignoré les recommandations des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales, de même que les recommandations des organisations qui accompagnent ces personnes en vue d'un retour aux études ou sur le marché du travail. Il a aussi rejeté du revers de la main les critiques de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, celles de la Protectrice du citoyen et celles du syndicat qui représente les agentEs d'aide sociale. Il a enfin fait fi des commentaires des 300 groupes communautaires qui appuient la Coalition Objectif Dignité, comme il a fait fi des commentaires de quelque 600 professionnelLes de la santé, et de 300 professeurEs et chargéEs de cours universitaires qui se sont unis pour pourfendre Objectif emploi.

Contre les mesures coercitives et les sanctions

Nous sommes contre les sanctions appauvrissantes et obligeant des gens à accepter et maintenir des emplois de piètre qualité et peu rémunérateur. Nous croyons qu'un travail devrait servir à s'épanouir et non seulement pour obtenir un revenu. Il est stipulé dans le PIDESC (Pacte des Droits Sociaux, Économiques et Culturels) que le *Droit au travail* passe par un travail librement choisi. Avec objectif emploi, votre ministère va à l'encontre de ces obligations internationales, car certaines personnes seront prisonnières de leur emploi. Votre gouvernement devrait s'efforcer de créer des emplois adéquats permettant de sortir les personnes de la pauvreté.

Les plans d'intégration et les mesures peuvent être utiles sur une base volontaire et non coercitive. De plus, pour réellement soutenir les personnes assistées sociales vers l'emploi, il faudrait leur offrir un

628 \$, ça se ne coupe pas

revenu les permettant de couvrir leurs besoins essentiels et non de les maintenir dans un état de survie.

Le ministre François Blais dans son livre *Un revenu garanti pour tous* dénonce le welfare et les mesures punitives coûteuses et inefficaces, selon son analyse :

« Dans le même esprit, d'autres néolibéraux ou politiciens conservateurs ont proposé depuis quelques années des mesures de *workfare* pour rendre la situation des inactifs moins enviable et ainsi les forcer à retourner au travail. Version moderne des *workhouses* de l'Angleterre du XIXe siècle, certains États américains expérimentent ces mesures de manière plus ou moins systématique depuis quelques temps. Couteuses et inefficaces du point de vue de la réinsertion au travail, de telles mesures provoquent des injustices graves en mettant à disposition d'employeurs une main-d'œuvre soumise, bon marché et dépourvue des droits minimaux que l'on accorde normalement autres travailleurs. »¹

Monsieur le ministre devrait donc suivre son analyse et retirer les sanctions.

Suite au Premier Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale publié en 2004, les sanctions pour refus de participer à un parcours vers *l'insertion, la formation et l'emploi* ont été abolies. Rappelons-nous l'échec cuisant du *Programme opération place à l'emploi* (2003-2004) du gouvernement Libéral de Jean Charest, qui s'adressait principalement aux nouveaux demandeurs à la sécurité du revenu n'ayant aucune contrainte à l'emploi. L'objectif était de leur assurer un accompagnement personnalisé.

Conséquemment, le gouvernement reconnaissait que cette façon de faire était inefficace et privilégiait le volontarisme :

*En faisant confiance aux personnes, le gouvernement a choisi de favoriser l'effort volontaire des personnes.*²

Cette décision fit consensus au sein de la société civil.

Selon certaines études, il a été clairement démontré, depuis 2005, que la majorité des gens participent volontairement à des mesures d'employabilité. Nous déplorons l'insuffisance de fonds supplémentaires prévu, pour offrir des mesures aux nouveaux demandeurs. Cinq millions \$, c'est trop peu.

À l'approche du Troisième Plan lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, nous questionnons le retour de cette vieille mesure qui n'a pas fonctionnée (loi 37-186). Par ailleurs, 54% des personnes arrivant à l'aide sociale s'en sortent dans la première année³, sans l'aide de votre ministère. Il n'est donc pas utile de s'acharner sur ces personnes. Monsieur le ministre avez-vous un agenda caché, fournir du cheap labour pour le marché du travail?

¹ Un revenu garanti pour tous, François Blais, p. 43

² Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avril 2014, p.28

³ Publication du Devoir, 28 juillet 2017, « 54% des bénéficiaires quittent l'aide sociale après un an »

628 \$, ça se ne coupe pas

Par ailleurs, la société n'est pas capable d'assurer un emploi pour touTEs. C'est un problème structurel et non personnel. Nous ne sommes plus dans un contexte de plein emploi. Avec les fermetures d'entreprises, plusieurs personnes se retrouveront premier demandeur. Mentionnons que plusieurs personnes participent à la société et travaillent (bénévolat, éducation des enfants...) sans salaire. La répartition de la richesse ne devrait pas passer par le salariat.

Rappelons que selon l'ancienne Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale, Michelle Courchesne, moins de 10% des personnes assistées sociales sont en mesure d'intégrer rapidement le marché du travail à cause de problèmes de santé ou sociaux non reconnus : toxicomanie et d'autres dépendances, itinérance, analphabétisme, faible maîtrise du français, situation parental exigeante (avoir un enfant, un parent ou unE conjointE qui ont des difficultés particulières), être issus de l'immigration ressentie, être une personne racisée victime de discrimination, etc. Sans oublier la perte d'estime de soi qui compromet l'intégration vers l'emploi. Sans estime, il est difficile de se vendre à un futur employeur.

Les agents d'employabilité ne sont pas des travailleurs sociaux, ni des psychologues, ni des psychiatres, pourront-ils reconnaître les difficultés de la personne sans emploi et l'accompagner là-dedans? Comment leur assurer un véritable plan d'intégration représentant leurs aspirations en tenant compte de leurs limitations? Nous craignons que plusieurs soient mis devant un échec. Les personnes arrivant avec des défis de vie, vont-elles réellement pouvoir participer activement à la réalisation à leur plan d'intégration?

Il est actuellement difficile de se faire reconnaître une contrainte à l'emploi, causé par des défis administratifs, législatif et structurels : 1) la définition même de contrainte sévère, 2) manque de médecin de famille, 3) le refus de certains médecins à remplir le rapport médical.

La clause d'impact prévue dans la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi 112) n'a pas été considérée dans l'élaboration de ce programme.

Article 20 : Chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement.

En effet, le gouvernement à l'obligation de s'assurer qu'aucune loi ou mesure vienne appauvrir les personnes. Il n'est pas nécessaire de faire des grandes études pour savoir qu'une coupure sur une prestation déjà trop faible les appauvrira. Les jetant à la rue et les condamnant à la faim et la mendicité.

Enfin, les coûts sociaux liés à cette loi (itinérance, criminalité, contrôles sociales et administratifs...) ne permettront aucune économie pour le gouvernement. Non seulement le gouvernement ne va pas

628 \$, ça se ne coupe pas

faire de l'argent, mais il va en perdre. Est-ce un moyen d'augmenter les préjugés sur cette population?

Qu'arrivera-t-il aux personnes refusant de s'inscrire au programme objectif emploi? Seront-elles privées de toute aide gouvernementale?

Rappelons au ministre que l'aide sociale c'est un droit et non un privilège. Pensez-vous que ces personnes font le choix de se retrouver dans cette situation? Si le gouvernement s'attaquait avec autant d'ardeur aux fraudes des cols blancs, aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale, plutôt que celle sur le 3% de fraudeur à l'aide sociale, il aurait plus d'argent dans les coffres de l'État.

Témoignage de Jacques

Dans les années 80, le gouvernement poussait les personnes assistées sociales à devenir des préposées aux bénéficiaires. Moi, j'ai refusé parce que je me suis occupé de ma mère malade. Ils m'ont coupé de 300\$. Je me souviens d'avoir lu dans les journaux une augmentation de la maltraitance chez les aînés. C'est assez normal, obliger des gens à endurer des personnes vieillissantes au lieu d'avoir des personnes qui souhaite les soutenir volontairement.

Conclusion

En reprenant les vieilles mesures punitives, Monsieur le ministre nous pouvons affirmer que vous n'avez pas inventé la roue à 3 boutons.

Nous soutenons les conclusions émises par la Coalition objectif dignité.

Si Objectif emploi réussit à faire diminuer le nombre de prestataires – en sachant que, peu importe les programmes en cours, le nombre de prestataires diminue de manière constante depuis 20 ans –, nous doutons qu'il puisse avoir un impact durable sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Il nous apparaît plutôt qu'Objectif emploi serve d'abord et avant tout le marché du travail, notamment en lui fournissant du « cheap labour », plutôt que de venir en aide aux personnes en situation d'exclusion socio-économique et de couvrir leurs besoins de base.

C'est pourquoi nous joignons notre voix à celles de la vingtaine d'associations et regroupements nationaux membres de la Coalition Objectif Dignité qui revendique :

- Que le MTESS retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.

628 \$, ça se ne coupe pas

Monsieur François Blais,

628 \$, ça ne se coupe pas !

**Cessez de vous acharner sur les
personnes assistées sociales !**

**Retirez les pénalités financières
du programme Objectif emploi !**

#CessezDeVousAcharner

**Pour une véritable lutte à la pauvreté,
ça prend un Revenu Social**



Nous continuerons la lutte!!!

